

8

Berne, le 12 mai 1922.

13

B 56/41/23/2 - DR.

Monsieur le Professeur William R a p p a r d ,
Directeur de la Section des Mandats
au Secrétariat Général de la Société des Nations,
Genève.

Monsieur le Professeur,

Comme vous le savez, à l'ordre du jour de l'actuelle session du Conseil de la Société des Nations figure la "nomination d'une Commission pour l'étude des questions de coopération intellectuelle". Parmi les personnalités qui auraient les plus grandes chances d'occuper un siège dans la Commission se trouverait le célèbre théoricien de la relativité, le Professeur Einstein.

Ce fait n'aurait en lui-même rien de particulier, étant donné qu'une personnalité aussi considérable que celle de ce Galilée moderne ne pourrait que rendre de précieux services dans une Commission qui se propose d'étudier et de construire un mécanisme plus ou moins perfectionné de coopération intellectuelle entre les peuples. S'il a retenu tout particulièrement notre attention, c'est que, depuis ces der-

niers temps, plusieurs opinions ont été émises au sujet de la nationalité du grand physicien. Sept villes ne se disputent pas l'honneur de lui avoir donné naissance. On n'en est pas encore là. Mais, ici, on prétend qu'Einstein est citoyen suisse, là, on le considère comme Allemand; d'autres, plus généreux, lui attribuent l'indigénat suisse et l'indigénat allemand; d'autres enfin, mais ceux-ci sont moins sérieux, soutiennent qu'Einstein est Juif, qu'il est Juif avant tout et qu'en dehors des liens qui le rattachent à la loi mosaïque, il n'y a pas d'allégeance qui tienne.

Que penser de ces assertions contradictoires ? Nous avons voulu en avoir le coeur net, car il nous a paru nécessaire de savoir si l'homme qui allait probablement siéger dans la Commission susmentionnée était vraiment de notre nationalité.

De renseignements puisés à bonne source, il résulte qu'Einstein est Suisse et rien que Suisse. Il a été Allemand, certes, mais il a renoncé à sa nationalité wurtembergeoise pour acquérir, le 7 février 1901, l'indigénat de la ville et du canton de Zurich. Suisse de fraîche date, oui, mais Suisse authentique. Ce fait nous a été confirmé par notre Légation à Berlin, à laquelle Einstein a déclaré, peu avant les Conférences qu'il a faites à la Sorbonne, à Paris, qu'il n'était que Suisse et qu'il entendait le rester.

La légende d'Einstein fils du Reich s'est accréditée

un peu partout, non seulement en Allemagne et en France, mais encore en Suisse et, en particulier - si j'en crois certaines informations - dans les bureaux et couloirs du Secrétariat Général.

Vous estimerez sans aucun doute que nous n'avons aucun intérêt à laisser courir le monde à cette hérésie et qu'il conviendrait, au contraire, quand l'occasion s'en présente, de l'extirper des milieux où elle s'est implantée.

Veuillez agréer, Monsieur le Professeur, l'assurance de nos sentiments respectueusement dévoués.

C. G.